

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/202

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu la demande de Monsieur le Président de l'AOS en date du 16 juin,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur une partie du parking du cimetière rue du onze Novembre à l'occasion des 80 ans du club de football de l'AOS, il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur 20 places de stationnement, côté sortie parking du cimetière rue du onze Novembre à compter du samedi 27 juin à 22 heures jusqu'au dimanche 28 juin 2026 à 17 heures, afin de permettre aux vétérans du LOSC de se stationner.

Article 2 : Des barrières seront installées sur le parking afin d'interdire la zone de stationnement pendant la période précitée à l'article 1^{er}.

Article 3 Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :


- M. Le Président de l'AOS,
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 18 juin 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Matthieu Corbillon', written over a horizontal line.